

## Réunion du conseil municipal le 21 avril 2016 à 20 H 30 Convocation du 14 avril 2016

Etaient présents tous les conseillers municipaux : CARON Daniel, CODEVELLE Serge, DEVILLERS Brigitte, CARPENTIER Julien, COCQUEMAN Alain, LOPES René, GILLIOCQ Michaël, POULET Jacques, PRACHE Dominique

Absents excusés : CARPENTIER Antoine (pouvoir à COCQUEMAN Alain), DUVAL Corinne, HOYER Roger (pouvoir à GILLIOCQ Michaël), POLLET Jérôme, PREVOT Yves (pouvoir à CARPENTIER Julien), RIFFLET Alexandra (pouvoir à CARON Daniel)

Monsieur CARPENTIER Julien est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération autorisant la commune à percevoir une subvention du Fonds National de Prévention dans la démarche d'évaluation des risques professionnels.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### Approbation du procès verbal de la réunion du 29 mars 2016.

Les conseillers ont reçu le procès-verbal, Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler.

Monsieur PRACHE Dominique souhaite revenir sur une mauvaise interprétation de ces propos quant au travail des institutrices qu'il connaît bien. Monsieur PRACHE souhaitait défendre les institutrices et non pas être insultant envers elles. Ce qu'il trouve insultant pour elles c'est le fait d'accueillir des enfants de moins de 3 ans non propres.

### BUDGET PRIMITIF 2016

Les principales pages du budget sont distribuées aux conseillers.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la première page est une présentation d'ensemble qui servira de synthèse. Les pages 10 à 18 sont la présentation par article (dans le détail) des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Il ajoute que la colonne « pour mémoire » est ce qui était inscrit au budget N-1 et que le réalisé se trouve uniquement sur le CA. Monsieur le Maire propose à la lecture du budget de donner des détails sur les réalisations 2015 aux conseillers qui le demandent.

Monsieur le Maire explique qu'il y a une tendance nouvelle à voter des budgets en déséquilibre ou plus souvent en suréquilibre, ce qui peut paraître absurde dans un contexte où les collectivités s'insurgent contre les baisses des dotations.

Après ces quelques explications Monsieur le Maire procède à la lecture détaillée des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement et d'investissement. Des précisions sont apportées au fur et à mesure de la lecture et à la demande des conseillers.

### Dépenses de fonctionnement

- 6067 : L'accueil des TPS à Bouquemaison va nécessiter une réorganisation matérielle de la classe. Suite à la dernière réunion avec l'inspectrice, il s'avère que l'aménagement spécifique de la classe nécessitera des petits achats tels que des bacs de transvasements, des ouvrages, des jeux, des tapis...qui sont des dépenses de fonctionnement.
- 611 : Prévision légèrement plus importante sur ce poste au cas où nous aurions recours à la location d'une laveuse.

- 615221 : Avons prévu 10 000 € soit 2000 € de plus que ce qui avait vu en commission des finances. En effet ce poste sera plus sollicité car allons profiter du départ de notre locataire au 30 avril pour rafraîchir le logement au-dessus de l'école.
- 61551 : prévision budgétaire plus importante car panne importante du tracteur et réparation estimée à environ 4 500 €
- 6184 : ce poste sera peut-être à revoir en fonction des réglementations concernant la formation des élus.
- 6231 : les dépenses sur cet article devraient être légèrement plus importantes car allons avoir un logement à relouer.
- 6232 : cet article est à rapprocher du 6257. Cette année les dépenses sur ce poste seront plus élevées car des achats comme les récompenses pour les maisons fleuries qui étaient auparavant imputées au 6068 sont dorénavant imputées au 6232. De plus des factures 2015 d'Intermarché concernant diverses manifestations (inauguration salle des sports, cérémonie du 5 décembre) sont à ce jour impayées car elles ont été facturées avec des achats du CCAS et à ce jour n'avons toujours pas reçu les factures modifiées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite voter le budget dans son ensemble, par chapitre ou par article. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le budget dans son ensemble.

Charges de personnel : Le budget concernant le personnel a été prévu considérant les trois personnels titulaires (Monsieur PETAIN, Madame FLAHAUT et Madame DEBRET), un agent de service polyvalent en contrat de droit public sur la base de 20h hebdomadaire (Madame GUTMAN) et trois agents en contrat d'insertion (Monsieur NIQUET en CUI pour le moment en maladie à 24h hebdomadaire, Monsieur WINTERSTEIN en CUI en remplacement de Monsieur NIQUET à 20h hebdomadaire et Monsieur LENGART en contrat avenir à 26h hebdomadaire).

- 6411 : Légère hausse suite à l'annonce par le gouvernement de l'augmentation du point d'indice.
- 6413 : Calculé en fonction du maintien de Madame GUTMAN en contrat de droit public.
- 6531 : la loi du 31/03/2015 oblige les maires des communes de moins de 1000 habitants à prendre la totalité de leur indemnité.
- 6454 : Monsieur le Maire explique que la contribution des communes au SISCO avait fortement augmenté suite à la mise en place de la réforme de rythmes scolaires. Cette année en prévision de la fusion des communautés de communes et du transfert de la compétence scolaire le SISCO a souhaité demander une contribution à 23 € par habitant pour équilibrer le budget jusqu'en septembre. Une rallonge sera demandée aux communes si nous gardons la compétence scolaire. Ainsi monsieur le Maire propose de prévoir au budget la somme de 30 € par habitant afin de ne pas avoir à voter un budget supplémentaire. Monsieur le Maire signale qu'en 2015 nous avons budgétisé plus que ce qu'on nous avait demandé pour pouvoir palier à une éventuelle demande de contribution de la part du SIAM. En effet le SIAM avait évoqué la possibilité de demander une contribution aux communes, ce qu'elle n'a pas fait.
- 657362 : 300 € supplémentaire attribué au CCAS en fonction de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du colis.

65748 : Monsieur le Maire liste les subventions attribuées aux associations locales en donnant quelques explications.

En 2015 la subvention à l'ASB n'a pas été versée dans la mesure où il n'y a pas eu de démarrage d'activité autre que le futsal qui s'est autofinancé par les cotisations des jeunes. Monsieur le Maire propose de lui verser cette année une subvention de 305 € car l'association a dû souscrire une assurance et dans le but de faire redémarrer d'autres activités sportives.

Concernant l'ASB, Monsieur CARPENTIER Julien demande quelques renseignements :

- ✓ Qui gère les comptes ?
- ✓ Quels sont les membres du bureau ?
- ✓ Pourquoi les dirigeants ne démissionnent pas s'ils ne sont plus en mesure de faire vivre l'association ?

Monsieur le Maire répond :

- ✓ Les comptes sont gérés par l'association.

- ✓ Le Président est Monsieur Anthony FLEURY et le trésorier Monsieur Benoit Derbaudrenge
- ✓ Monsieur Bruno DULARY étant le responsable futsal sous couvert de l'ASB.
- ✓ Monsieur le Maire va se coordonner avec l'ASB afin de proposer une modification du bureau. L'association étant existante, Monsieur le Maire pense plus logique de la réactiver plutôt de créer une nouvelle association.

En 2010, Monsieur CARON avait demandé que soit plus élevée la subvention du comité des fêtes car celui-ci offrait un jouet aux enfants du village pour Noël. Aujourd'hui même si ce n'est plus le cas, Monsieur le Maire propose toutefois de maintenir la subvention à 505 €.

Monsieur PRACHE Dominique estime que la subvention est normale car toutes les personnes majeures sont membres du CDF et peuvent voter. De plus les bénéficiaires sont dédiés à tous les mineurs de la commune.

#### Recettes de fonctionnement

- 6419 : Monsieur le Maire explique que le montant budgétisé comprend l'aide au CUI de Madame GUTMAN pour 5 mois, à deux CUI supplémentaires pour 9 mois et 10 mois et à un contrat avenir pour 12 mois à hauteur 70 ou 90 % du salaire brut de contribution.
- 7084 : correspond au montant versé pour la mise à disposition de notre personnel communal pour le ménage et la tonte de la pelouse de la résidence Marguerite.

Une fois la lecture des prévisions arrivée au chapitre 73 (impôts et taxes), Monsieur le Maire donne lecture du tableau de notification des taux des taxes directes locales en expliquant qu'en gardant les mêmes taux qu'en 2015, le produit attendu est 143 085 €.

Monsieur le Maire ajoute que notre commune a un des taux de taxe d'habitation le plus élevé des alentours et un des taux sur le foncier non bâti le plus bas.

Monsieur le Maire propose de garder les mêmes taux qu'en 2015 à savoir :

- taxe d'habitation 22.67%
- taxe foncière sur les propriétés bâties 16.21%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 29.92%
- CFE (cotisation foncière des entreprises) 18.95%.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les taux présentés ci-dessus permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de 143 085 €.

Chapitre 74 : Monsieur le Maire explique que ce chapitre correspondant aux dotations et participations est une grande inquiétude pour tous les maires. Comme annoncé, la DGF est en constante baisse. Pour notre commune il s'agit d'une perte d'environ 5 211 € compensée par la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation car Bouquemaison est classifiée dans la catégorie des communes rurales défavorisées.

Cette compensation permettant aux petites communes de pouvoir survivre semble en contradiction avec cette volonté du gouvernement à vouloir supprimer les plus petites communes en les faisant fusionner avec d'autres.

752 : revenus des immeubles. Correspond aux loyers des logements communaux au-dessus de l'école ainsi que les locations de la salle des fêtes.

758 : Charges imputées aux loyers : eau, électricité pour les logements ainsi que la casse pour la salle des fêtes.

Monsieur PRACHE Dominique demande si la salle des sports est louée à certaines associations.

Monsieur le Maire répond que le gymnase n'est pas loué. Il est prêté au Football Club de Grouches pour leurs entraînements d'hiver qui fait un don de 50 € à la commune.

Monsieur le Maire explique que la section Tennis qui occupe le gymnase payait une contribution pour la consommation d'électricité. En 2014, le club ayant été perturbé par les travaux de peinture, Monsieur le Maire a décidé de ne pas demander la contribution.

Ayant modifié ses statuts, depuis 2015, le Tennis Club est une association de Bouquemaison siégeant à Bouquemaison qui serait en droit de réclamer une subvention à la commune.

En conclusion, la salle des sports ne génère aucun revenu.

Monsieur le Maire signale que de même aucun loyer n'est réclamé aux associations de Bouquemaison occupant la salle des fêtes.

Monsieur PRACHE Dominique ajoute qu'une association qui par exemple organise une réderie fait vivre la commune.

### Dépenses et recettes d'investissement

#### dépenses

		reste à réaliser	
		RAR	Propositions
	déficit investissement	12 845.37 €	
1641	capital emprunt		24 425.96 €
165	dépôt et cautionnement		1 100.00 €
2121	plantations		4 000.00 €
2128	Abris de bus et marquage		4 000.00 €
21312	Aménagement école accueil TPS		10 000.00 €
21316	Cimetière		43 348.62 €
21316	Allée cimetière	7 705.84 €	
21318	Accessibilité église		19 240.12 €
21318	Eglise (pour finir dossier 2012)	6 217.60 €	10 043.60 €
21318	Eglise Dossier 2016	35 630.80 €	9 899.18 €
2152	Plantations talus		6 480 €
21568	Borne incendie rue de la ville	1 502.40 €	
21578	Matériel sportif	2 129.00 €	
2158	chaudière		10 000.00 €
/020	dépenses imprévues		8 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>66 031.01 €</b>	<b>150 537.48 €</b>

#### recettes

1068	excédent fonct. capitalisé	56 711.01 €	
/001	excédent investissement reporté		
165	dépôt et cautionnement		1 100.00 €
10222	FC TVA		5 020.79 €
/021	virement du fonctionnement		130 337.73 €
1323	subvention conseil général abri bus	680.00 €	
1341	subvention DETR Eglise	2640 €	
1341	Subvention DETR Eglise 2		7661.70 €
1341	Subvention DETR Accessibilité		5 611.70 €
1388	subvention réserve parlementaire	6000 €	
	Amortissements		805.56 €
	<b>TOTAL</b>	<b>66 031.01 €</b>	<b>150 537.48 €</b>

Monsieur le Maire donne quelques explications quant à ces éventuels investissements.

- 2128 : Le projet étant de poser un abri de bus rue de Saint Pol. Monsieur le Maire informe que les purges rue de Saint Pol vont être refaites et qu'entre 2017 et 2019, le tapis sera complètement refait. Ainsi la commune a tout intérêt à faire des marquages qui devront à ce moment-là être obligatoirement refait. Monsieur PRACHE Dominique signale qu'un passage piéton au bout de la rue de Doullens à la sortie du chemin de Ransart pourrait être utile.  
En ce sens Monsieur le Maire propose d'envisager de les signaler mieux qu'avec un panneau.
- 21316 : En ce qui concerne le cimetière, Monsieur le Maire explique que nous avons inscrit la même somme qu'en 2015 car il est nécessaire de réaffecter l'excédent de fonctionnement afin d'équilibrer le budget. De plus Monsieur le Maire explique que son projet qui consisterait en la proposition pour les usagers de « concessions clés en mains », est toujours d'actualité. Ce type de concession peut être attractif pour les usagers et permettrait l'uniformité du cimetière.  
Monsieur le Maire ajoute que de nombreuses concessions trentenaires sont à renouveler. Il explique que la commune a la possibilité de reprendre les concessions perpétuelles en l'état d'abandon d'après une procédure réglementaire qui dure plus de 3 ans.
- 21318 :

<b><u>Eglise 2012</u></b>	<b>Reste 1/1/2015 :</b>	9 400.00 € HT et TTC
	Dépenses 2015	3 182.40 € TTC
	<b>Reste à réaliser :</b>	<b>6 217.60 € TTC</b>

**Finir Dossier 2012 :** Devis Epure : 13 551.00 HT soit 16 261. 20 TTC

<b><u>Dossier subvention 2016 :</u></b>	<b>45 529.98 €</b>
Gosset	881.95 € TTC
Cagny	2 186.22 € Sans TVA
Epure	42 461.81 € TTC

- 2152 : Monsieur le Maire donne lecture des devis de l'entreprise SERVOISE
- 21578 : il s'agit de matériel afin d'aménager la salle de sport pour la pratique du badminton qui n'a pas été réalisé en 2015.
- 10222 : Monsieur le Maire informe que le FCTVA 2014 a été versé fin 2015 alors que le FCTVA 2016 a déjà été versé.

Monsieur CARPENTIER Julien demande si l'assainissement de la salle des fêtes sera réalisé en 2016. Monsieur le Maire répond qu'en effet le projet n'a pas été budgétisé mais qu'il sera toujours possible si l'on souhaite réaliser les travaux au cours de l'année de prendre une décision modificative.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler.

Monsieur POULET Jacques fait remarquer que le SIAM n'a demandé aucune contribution aux communes car il a amélioré ses comptes avec un excédent de 52 000 € en 2015 contre 28 000 € en 2014.

Monsieur le Maire propose de passer au Vote du budget primitif 2016 :

Fonctionnement			
Dépenses	518 598.82 €	Recettes	518 598.82 €
Investissement			
Dépenses	216 568.49 €	Recettes	216 568.49 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'année 2016.

### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CDG80**

VU la délibération du 17 avril 2015 de la commune de Bouquemaison approuvant la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels et l'accompagnement, dans cette mission, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme;

CONSIDERANT qu'un Fonds National de Prévention (FNP) a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la CNRACL. Ce fonds a été créé pour et au service des Fonctions Publiques Territoriales et Hospitalières, afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'y initier les démarches de prévention;

CONSIDERANT que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches;

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention.
- d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame DEVILLERS Brigitte demande si la convention de location de la salle des fêtes a été revue.  
Monsieur le Maire répond que le travail est en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10